La Commission Consultative Paritaire (CCP)

Partager les enjeux climatiques et énergétiques

La CCP a été créée conformément aux dispositions de l'article 198 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.
Elle a pour objectif de coordonner l'action des Communautés de Communes et d'Agglomération inclus totalement ou partiellement dans le périmètre du SE60.

Présidé par Eric Guérin, Président du SE60, la commission est composée à nombre égal de représentants du syndicat et de représentants des 19

Etablissement Public de Coopération Intercommunale

et se réunit une à deux fois par an.

Ses Objectifs :

- **Coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie**
- **Mettre en cohérence les politiques d'investissement**
- **Faciliter l'échanges de données**

C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'en 2018 le SE60 a proposé de coordonner la réalisation d'Études de Planification Énergétique (

Etude de Planification Energétique

) pour le compte des Etablissement Public de Coopération Intercommunale volontaires, et qui a suscité l'adhésion de 15 d'entre eux.

En savoir plus : la planification aux côtés des intercommunalités

Une instance de dialogue et de mutualisation

Le SE60 souhaite faire de cette instance un lieu de rencontres et de partage d'expériences sur des sujets communs entre élus et services qui pourront à cette occasion :

- Rechercher à mutualiser les actions sur le territoire
- Renforcer la visibilité des projets portés
- Profiter d'interventions de partenaires locaux, régionaux et nationaux
- Assurer un suivi d'ensemble du territoire

Elle pourra également proposer à ses membres des visites thématiques délocalisées.

Un outil qui contribue à structurer l'action du SE60 au service du territoire

Le SE60 pourra s'appuyer sur les travaux de la CCP pour renforcer son action en complémentarité des

Etablissement Public de Coopération Intercommunale

pour :

- Agir pour des réseaux d'énergie performants au service du territoire et de la transition énergétique
- Proposer des services opérationnels et mutualisés en appui aux collectivités (efficacité énergétique, énergies renouvelables, accompagnement à la planification, sensibilisation …)
- Initier et porter des projets d'avenir